

Motion relative au projet de loi de réforme des collectivités territoriales (suite)

Monsieur le maire tient à rappeler les différents axes de cette loi et surtout leurs conséquences :

- la carte intercommunale des EPCI sera terminée ; il n'y aura plus de commune isolée comme Gardanne ou Gréasque. Les préfets auront jusqu'en décembre 2013 pour apporter des modifications, des créations ou des fusions de plusieurs EPCI. Ces derniers s'intégreront donc aux communes et prendront le pas sur ces dernières.

- le projet de loi va dans la droite ligne du Rapport Balladur : il engagera la disparition des départements et la création de 15 grandes régions,

- le nombre d'élus baissera de moitié, les conseillers territoriaux qui siègeront au Conseil régional et au Conseil général décideront de tout, ce qui conduira à la déperdition de la démocratie,

- la création des métropoles qui seront des nouvelles collectivités d'au moins 500.000 habitants ; elles se substitueront au département et aux communautés urbaines. Cuges risquera d'être absorbée par la métropole marseillaise,

- la création de communes nouvelles fera naître une nouvelle organisation du territoire et entraînera la

fin de 36.000 communes françaises,

- le poids des communes sera affaibli, ce qui engendrera leur vassalisation,

- les pouvoirs de police et financier des maires seront réduits,

- le pouvoir du Préfet sera, quant à lui, renforcé ; il détiendra des pouvoirs que la 5^{ème} République ne lui confère pas.

Face à de telles menaces, monsieur le maire suggère de voter cette motion afin de bénéficier d'un sursis supplémentaire pour mener une réflexion globale.

Il ajoute enfin que si des élus ne s'étaient pas mobilisés lors du Rapport Balladur, il serait mis en place aujourd'hui.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire répond aux questions du public et lève la séance à 21 heures.



Questions diverses

✓ Monsieur le maire indique que lors du prochain Conseil municipal, monsieur Joël Quinard présentera le travail que les étudiants du master « sciences de l'environnement terrestre » de l'université de Provence ont effectué sur la sécurisation des ressources en eau du village. Ce rapport a été présenté une première fois mais monsieur le maire ayant été empêché en raison de l'enterrement de monsieur Rossi, adjoint au maire de Gémenos, il le sera de nouveau en début de séance du prochain Conseil.

✓ Monsieur le maire informe que le rapport sur la L.G.V. vient de sortir. Un prochain rendez-vous avec monsieur Gaudin permettra de rencontrer le Préfet Idraac. Monsieur le maire annonce que la première pierre de la 3^o voie sera posée prochainement à La Penne. Cet événement coïncide avec les dates du Congrès des maires ; aussi, monsieur le maire ne pourra pas y assister. Il espère que cette 3^o voie servira à la région et non à la L.G.V. Monsieur Destrost précise que R.F.F. devait tenir informés les acteurs du processus mais du retard a été pris. Début janvier, cela devrait reprendre. Il tiendra au courant les membres du Conseil de l'évolution des choses.

La vie du conseil municipal



Synthèse de la séance du 26 octobre 2009

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash délibérations

✓ Délibération n° 01/10/09 Communauté d'agglomération – Rapport d'activité 2008.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la remise du rapport d'activité 2008 de la communauté d'agglomération. *Le Conseil municipal prend unanimement acte de la communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile relatif à l'exercice 2008.*

Délibération n° 02/10/09 Personnel communal – Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.).

Afin de faire face aux besoins des services municipaux, il convient d'envisager la création de trois postes dans le cadre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Le C.A.E. est un contrat aidé de droit privé à durée déterminée, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Sa prescription, placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat, doit faire l'objet d'une convention avec ce dernier. Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer cette convention pour chacun de ces recrutements. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 03/10/09 Personnel communal – Adoption du nouveau régime indemnitaire – Mise à jour de la délibération cadre.

Par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil municipal a adopté une mise à jour de la délibération cadre relative au régime indemnitaire ; une nouvelle actualisation a été validée en date du 28 mai 2009. Suite à un courrier émanant du Centre de gestion des Bouches-du-Rhône du 13 octobre écoulé, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur deux autres mises à jour. *Délibération adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (Martine Bézert et Philippe Massaïa).*

Délibération n° 04/10/09 Inscription de la charte des services publics dans la Constitution.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'inscription de la Charte des services publics dans la Constitution, sur proposition de monsieur Michel Vauzelle, député des Bouches-du-Rhône, président de la région Provence Alpes Côte d'Azur. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 contre (Catherine Lognos, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, France Leroy et Alain Ramel).*

Délibérations n° 05/10/09 à n° 07/10/09 Compte administratif 2008 et décisions modificatives - Budgets annexes de l'Eau et du service funéraire, budget principal.

Par ces délibérations, il convient d'adopter des décisions modificatives sur les budgets annexes de l'eau et du service funéraire ainsi que sur le budget principal de la commune. Une correction est également à opérer dans le document comptable du compte administratif 2008 du budget annexe de l'Eau suite à la modification du mode de comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). *Délibération n° 05/10/09 adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, France Leroy et Alain Ramel) et délibérations n° 06/10/09 et 07/10/09 adoptées à l'unanimité.*

Délibération n° 08/10/09 Service de l'animation socioculturelle – Sorties organisées par le Secteur jeunes. Pour aider les jeunes de 11 à 17 ans à participer aux sorties à caractère culturel ou sportif organisées par le secteur jeunes, il est proposé que la commune prenne en charge une partie du coût de ces sorties. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 09/10/09 Service de l'animation socioculturelle – Personnel communal – Création d'emplois saisonniers des accueils de loisirs jeunes et accueil de loisirs enfants. Il convient de recruter le personnel nécessaire pour couvrir les besoins des accueils de loisirs. Le calendrier des vacances scolaires étant connu à l'avance, il est possible de déterminer le nombre de postes requis et les dates d'ouverture des centres. Dans un souci de simplification, il est proposé de procéder à l'ensemble des créations de postes par une seule délibération. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 10/10/09 Prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement » - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. La Caisse d'Allocations Familiales vient de nous adresser une nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Accueil de Loisirs sans hébergement ». Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette prestation. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention dont un modèle est joint en annexe. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 11/10/09 Convention de partenariat avec la Mutuelle de France-Sud. Il est proposé de signer avec la Mutuelle de France-Sud une convention de partenariat. Il s'agit, pour les habitants de la commune, d'un accompagnement dans tous les domaines relatifs à la santé. Ce partenariat permettra des actions d'information sanitaire et de prévention. Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention, dont un modèle est joint en annexe. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 12/10/09 Personnel communal – Contrat collectif de complémentaire santé à adhésion facultative. Le Conseil municipal est appelé à autoriser monsieur le maire à signer, avec la Mutuelle des Services publics, un contrat collectif de complémentaire santé à adhésion facultative pour le personnel communal. L'objet de ce contrat est de faire bénéficier les agents des garanties complémentaires santé de la mutuelle. Ce contrat définit les règles et les modalités d'adhésion. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Délibération n° 13/10/09 Motion relative au projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Le projet de réforme territoriale s'annonce comme un bouleversement sans précédent du paysage institutionnel français. Les élus locaux de tous bords se mobilisent en nombre pour rappeler le rôle des collectivités territoriales dans le développement de notre pays, ainsi que les risques réels pour la qualité du service public que fait peser la réforme telle qu'elle est actuellement envisagée. Compte tenu de ces enjeux, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un texte de motion contre les mesures annoncées par le gouvernement. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 contre (Catherine Lognos, Bernard Destrost, Marie-Odile Roux, France Leroy et Alain Ramel).*

Communauté d'agglomération – Rapport d'activité 2008

Monsieur Di Ciaccio commente le rapport d'activité 2008 de l'Agglo. Il propose d'aborder les principaux paramètres tout en effectuant un zoom sur la commune.

Eléments généraux :

Au 31 décembre 2008, les effectifs de la Communauté s'élevaient à 192 agents ; 162 agents titulaires, 30 agents non titulaires ; 76,56 % agents de catégorie C et 61,98 % agents de la filière technique.

Economie, Emploi, Formation, Insertion

En 2008, Cuges comprenait 207

établissements tout secteur confondu. Entre 2006 et 2008, leur nombre a connu une évolution de 13 % (24 établissements supplémentaires). Au cours de l'année 2008, 36 établissements ont été créés. Les effectifs salariés de ces établissements s'élevaient à 168 personnes en 2008.

Monsieur Di Ciaccio annonce qu'en 2009 ces chiffres seront malheureusement plus mauvais. 3453 demandeurs d'emploi ont été recensés en décembre 2008, et 3658 en janvier 2009.

Des actions spécifiques en terme d'emploi-formation et insertion ont été entreprises :

- **le Pôle AIO** : ce pôle Accueil Information et Orientation a pour objectif

d'accueillir l'ensemble de la population active (demandeurs d'emplois et salariés) dans de bonnes conditions pour des réponses adaptées et globales sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

- **le DAEU** : En 2008, 20 personnes ont obtenu le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ; ce diplôme équivalent du BAC permet d'accéder aux études supérieures. Les enseignements sont dispensés par l'université de Provence et l'agglo cofinance les frais d'inscription.

Monsieur Di Ciaccio annonce que le pôle d'accueil unique sera mis en place dès l'an prochain.



Personnel communal – Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)

Monsieur Gubler indique qu'il s'agit de contrats aidés par l'Etat à hauteur de 90 ou 95 % pour une durée de 26 heures. Il explique ensuite les raisons qui ont conduit à ces recrutements : départ à la retraite de l'agent chargé de l'urbanisme, congés de maternité d'un agent d'accueil et restructuration du service bibliothèque liée à la création d'un nouveau pôle qui coordonnera la bibliothèque et les services culturels.

Monsieur le maire précise que ces recrutements ont été menés en étroite collaboration avec le personnel concerné et leurs responsables ; il s'en montre très satisfait. La commission du personnel et le Comité Technique Paritaire se sont prononcés favorablement sur ces recrutements.

Pôle emploi nous a assuré, souligne-t-il, que les personnes proposées étaient éligibles au C.A.E.

Il indique ensuite que la commune souhaite également participer à l'insertion professionnelle des personnes atteintes d'un handicap et pour cela elle proposera, lors du prochain Conseil municipal, le recrutement d'un ou de deux autres C.A.E. afin de renforcer le service entretien et propreté.

Monsieur Destrost souligne que l'engagement de l'Etat pour ces contrats n'est pas dégressif comme il l'était pour les emplois jeunes, puis demande à combien s'élève l'effectif du personnel communal.

Monsieur le maire précise qu'il y a une différence entre le nombre d'emplois et le nombre de personnes physiques.

Monsieur Fasolino propose de donner

l'équivalent temps plein de nos effectifs.

Monsieur le maire indique que l'effectif sera communiqué au prochain Conseil.

Madame Roux demande la raison de l'embauche d'un deuxième C.A.E. à temps plein pour une durée de 6 mois à l'accueil.

Monsieur Gubler répond que l'agent qui est actuellement en congés de maternité souhaite prendre par la suite un congés parental à mi-temps pour une durée de 6 mois. Pour pallier cette absence et en raison d'une restructuration des services financiers et paie, il est nécessaire de recruter pour une durée de 6 mois un C.A.E pour l'accueil.



Motion relative au projet de loi de réforme des collectivités territoriales

Monsieur le maire indique que cette réforme est importante car elle va modifier le paysage administratif et politique de la France, aussi, elle ne doit pas se faire dans la précipitation. L'union des maires a considéré qu'il fallait mettre un coup d'arrêt à cette réforme et se donner un an de réflexion supplémentaire. Il annonce que l'ordre du jour du prochain Congrès des maires auquel il va assister a été modifié et va se tenir sur l'examen du projet de réforme des collectivités territoriales. **Il ajoute que la commission communication a souhaité informer la population afin qu'elle sache à quoi s'attendre. Un dossier pédagogique sur la réforme a été constitué à cet effet et reprend les différents points de l'avant projet de loi et leur déclinage.**

Monsieur Gubler n'émettra pas le même vote que pour le rapport Balladur où il avait préféré s'abstenir. Cette fois-ci, il est tout à fait favorable au vote de cette motion qui propose un

décal de réflexion supplémentaire. Son souhait serait d'avoir une opinion la plus large possible. L'union des maires et l'association des maires de France ont souhaité par cette motion présenter une motion de pause.

Monsieur Destrost affirme : « Tout d'abord, il y a lieu de faire un inventaire des structures actuelles : Avec 200 milliards d'Euros en 2007, les dépenses des administrations locales représentent environ 20% de l'ensemble des dépenses publiques.

Il existe en France : 1829 conseillers régionaux, 4039 conseillers généraux, plus de 500 000 conseillers municipaux. L'organisation territoriale est complexe avec 5 niveaux de collectivités locales : 36783 communes, 2578 communautés (dont 14 communautés urbaines, 171 communautés d'agglomérations, 2393 communautés de communes) et 16 133 syndicats intercommunaux. 26 régions, 100 départements, sans compter les 371 pays, tels que les pays de Loire, Pays Basque, Pays de Gascogne, etc...

La réforme des collectivités a pour but de clarifier les responsabilités, de simplifier les structures et dans cette période de crise financière et économique de maîtriser les finances locales.

On doit tout faire pour limiter la dépense publique et les déficits. En résumé il faut faire plus simple, plus lisible plus efficace et moins cher. Un certain nombre de responsables politiques y sont hostiles car ils sentent que cette réforme va déranger leurs habitudes, voire remettre en cause une partie de leurs pouvoirs. En ce qui concerne la suppression de la Taxe Professionnelle, décriée en son temps par le Président François Mitterrand, elle devrait se traduire par des allègements d'impôts de 11,7 milliards d'euros pour les entreprises en 2010 et leur permettre ainsi de gagner en compétitivité et créer des emplois.

L'état a promis, pour les collectivités locales, une compensation du manque à gagner en 2010. Le changement ne s'opérera en fait pour les communes, départements et régions qu'à compter de 2011. En 2011, le manque à gagner (10 milliards d'euros environ sur la base de 2008) devrait être principalement compensé par le versement aux collectivités du produit de diverses taxes et par une dotation budgétaire.

Le gouvernement et le Parlement travaillent sur de nouvelles propositions dans le respect de l'autonomie financière des collectivités locales. Nous devons leur faire confiance. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération. »